

Service Politique de la Ville

**OBJET : CONVENTION DE CESSION GRATUITE DE MATERIELS
INFORMATIQUES AVEC L'ASSOCIATION ACCES EMPLOI SERVICES**

Le Maire de la commune d'Annonay,

VU la délibération CM-2020-96 du 3 juillet 2020 donnant délégation de pouvoirs au Maire pour la durée du mandat et ce, en vertu de l'article L.122-22 du code général des collectivités ;

CONSIDERANT que la commune d'Annonay souhaite, dans le cadre de la politique de la ville, aider les associations qui participent à des projets permettant le développement d'actions dans les quartiers prioritaires de la Ville ;

CONSIDERANT que l'association ACCES Emplois Services porte une action de reconditionnement d'ordinateurs et smartphones sur l'ensemble du territoire Ardéchois pour lutter contre la fracture numérique ;

CONSIDERANT que l'association propose aux personnes relevant des minima sociaux, aux personnes éloignées de l'emploi, et ou résidentes en QPV d'acquérir à très faible coût le matériel informatique reconditionné ;

DECIDE

D'établir une convention avec l'association ACCES Emplois Services, afin de donner une seconde vie aux matériels informatiques de la commune d'Annonay ;

APPROUVE les termes de la convention d'objectifs à intervenir entre la ville d'Annonay et l'association ACCES Emplois Services

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention ainsi que toutes les autres pièces afférentes à ce dossier et le CHARGE d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Annonay, le

Le Maire

Simon PLENET



Transmis en sous-préfecture le :

20 décembre 2022

Identifiant télétransmission

: 007 - 210700100 - 20220901-36137
- AR-1-1